

M. Franz Blankart, Secrétaire d'Etat, pour les négociations AELE-CEE du 5 au 7 novembre 1990, le 11 mars et le 18 juin 1991;

M. Klaus Jacobi, Secrétaire d'Etat, les 4 et 5 avril 1991 en visite bilatérale;

MM. Gygi, Kaiser et Lautenberg le 11 mars 1991 pour une rencontre des 24.

A noter encore les rencontres entre représentants des autorités fiscales: du 14 au 15 juin 1988 à Berne, du 24 au 25 octobre 1989 à Luxembourg, du 7 au 9 janvier 1991 à Berne. Une autre rencontre aura lieu à Luxembourg peu après mon départ.

Dans l'autre sens, les autorités luxembourgeoises se sont associées à plusieurs reprises aux fêtes du 700e anniversaire: M. Jacques Poos, Ministre des affaires étrangères, en participant à la fête des relations internationales le 14 juin à Berne, Mme Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des députés, en se rendant aux invitations du Président Bremi pour le 1er août et du Conseil fédéral pour le 7 septembre aux Grisons. A noter que le Grand-Duc héritier participera aussi à cette dernière manifestation.

Les relations sont donc très cordiales. Un léger progrès a même été réalisé grâce au fait que les rencontres entre autorités fiscales ont maintenant pour objectif déclaré la conclusion d'un accord visant à éviter les doubles impositions, de sorte que ce point n'a plus été mentionné au cours de mes visites d'adieu.

Cependant, la sympathie pour notre pays n'inclut pas nécessairement une grande compréhension, notamment en ce qui concerne notre position face à la CEE. La démocratie référendaire est fermement rejetée, le fédéralisme est une notion théorique, et "l'acquis" communautaire paraît aussi

intouchable que les Tables de la Loi mosaïque; ni les Alpes ni aucune tradition historique ne sauraient justifier qu'on y portât atteinte. Les Douze doivent poursuivre l'approfondissement de la Communauté, et ensuite les candidats à l'adhésion devront adopter intégralement tout "l'acquis".

Il ne faut donc pas s'attendre que le Luxembourg s'engage, dans la Communauté, en faveur de la Suisse. Il est vrai que le Ministre des Transports, M. Robert Goebbels, pendant sa présidence, a montré une certaine sympathie pour la position suisse en matière de transit et a obtenu une modification du mandat donné à la Commission qui a certainement été un progrès. Mais c'est le seul cas que je puisse citer.

Pour ce qui est des échanges commerciaux, seuls sont disponibles les chiffres luxembourgeois, car notre Office statistique considère l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) comme une unité. Voici les chiffres luxembourgeois les plus récents:

	Exportations luxembourgeoises en Flux (1 frs. = env. 24 Flux)	Importations luxembourgeoises
1985	4'132	2'195
1986	3'915	2'507
1987	3'765	2'366
1988	4'065	2'343
1989	4'275	2'603

Ces chiffres sont toutefois peu significatifs, surtout en ce qui concerne les exportations suisses, qui passent souvent par la Belgique. C'est le cas notamment pour les produits pharmaceutiques, qui fourniraient sans doute des chiffres importants. Or, les prix des produits pharmaceutiques sont, en Belgique, limités par l'Etat. C'est pourquoi, il y a quelques années, la maison Sandoz a eu l'idée d'éviter

le détour belge, d'exporter directement au Luxembourg et d'y mettre à profit l'absence de réglementation analogue à celle de la Belgique. L'assurance-maladie luxembourgeoise a alors découvert que les produits Sandoz étaient devenus quelque deux fois et demie plus chers qu'en Belgique. Elle est intervenue auprès du gouvernement, qui a promulgué une loi en vertu de laquelle les produits pharmaceutiques ne doivent pas être vendus au Luxembourg à un prix supérieur à celui pratiqué dans le pays voisin où ils sont le plus bas. Je suis alors, sur instruction de l'OFAEE, intervenu le 6 octobre 1988, auprès du Ministre de la Santé en invoquant l'accord de libre échange (art. 13), mais la réponse fut que le Luxembourg ne pourrait renoncer à la nouvelle loi que si la Belgique faisait de même. C'est alors que la question fut soumise par Sandoz à la Cour de Justice des Communautés européennes, qui devra décider quel est l'article du traité de libre échange qui s'applique: le 13e ou le 20e (qui permet des restrictions d'importation visant notamment la protection de la santé...). A ma connaissance, la Cour n'a pas encore tranché cette question importante.

Au niveau de la promotion commerciale, il convient de mentionner que cette année, exceptionnellement, pour le 700e, le Luxembourg a accepté la mise sur pied par l'ONST d'un pavillon à la Foire internationale annuelle, en mai. Placé de manière idéale à l'entrée de la Foire, ce pavillon a été visité par le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à l'ouverture.

Par ailleurs, le Luxembourg, dans le cadre de sa politique de diversification industrielle (car l'essor de la place financière n'est pas absolument garanti et il ne profite qu'à la ville de Luxembourg et aux environs), cherche à attirer des investissements industriels étrangers, notamment de la Suisse. M. Poos, alors Ministre de l'Economie, a même effectué un voyage en Suisse à cet effet, au cours duquel il a visité la maison Tetra-Pak. Mais les résultats semblent se faire attendre (pour des raisons évidentes, car la main-d'oeuvre luxembourgeoise n'est pas particulièrement bon marché... quand il en reste!).

Seules les banques et, dans une certaine mesure, les compagnies d'assurance suisses s'intéressent au Luxembourg. Dans le cas des banques, il s'agit, comme on sait, d'échapper au droit de timbre sur les transactions financières à court terme. Le chef de la filiale d'une grande banque m'a dit un jour (en 1989 je crois) qu'il avait à gérer environ la moitié des liquidités de son établissement, c'est-à-dire, à cette date, quelque 7 milliards de francs suisses. En outre, même les banques privées s'intéressent maintenant au développement de la gestion de fortunes privées sur la place luxembourgeoise. Aussi le nombre des banques suisses à Luxembourg a-t-il continué à augmenter; il s'élève actuellement à 17.

Rien à dire sur les liaisons routières. Quant aux liaisons aériennes, elles ont continué comme auparavant grâce à la coopération entre Luxair et Crossair.

En matière touristique, les Luxembourgeois semblent continuer à être les Européens qui - proportionnellement - viennent les plus nombreux en Suisse, mais les Suisses qui viennent visiter le Luxembourg sont rares, car il n'y a guère, ici, de quoi meubler deux ou trois semaines de vacances.

En revanche, il convient de souligner l'intensification des relations culturelles, due partiellement au 700e anniversaire. Voici une liste des manifestations qui sont parvenues à ma connaissance

- Concert Aurèle Nicolet
- Exposition du peintre Carl Liner au Cercle municipal
- Ballets de Bâle (avec Spoerri)
- Camerata Lysi de Gstaad avec Yehudi Menuhin
- Béjart Ballets Lausanne
- "Panorama du film suisse" à la Cinémathèque municipale
- Concert de la Kantorei St. Peter de Zurich

- Exposition du photographe suisse Charles Weber à la Galerie "Nei Liicht" à Dudelange
- Exposition des peintures et gravures sur bois de Peter Wullimann à la Galerie "La Cité"
- Récital de piano de Jean-Baptiste Müller à Bourglinster

A l'occasion du 700e anniversaire

- Représentation de "Masques nus" de Pirandello par le Théâtre populaire romand
- Exposition des oeuvres de sept graveurs suisses au Carré Estampes
- Concert de la Studentenmusik Einsiedeln à Moutfort
- Exposition "Le Livre suisse" à la Bibliothèque nationale (avec le soutien de Pro Helvetia)
- Concert de la Camerata de Berne avec Heinz Holliger à Echternach
- 5 juillet 1991: Invitation élargie pour le 700e, avec présentation du film de Swissair: Rouge et Blanc.

En outre, je voudrais souligner qu'à l'occasion du 700e anniversaire, le Ministre de l'Education, M. Marc Fischbach, a bien voulu distribuer aux écoles une centaine d'exemplaires des brochures publiées par Pro Helvetia sur l'histoire de la Suisse et ses institutions, en recommandant que les professeurs en parlent à leurs élèves.

Toutefois, les jeunes Luxembourgeois semblent être un peu moins nombreux qu'autrefois à aller faire leurs études en Suisse. Outre le coût des études dans notre pays, il convient de mentionner que, jusqu'à présent, la reconnaissance des diplômes n'existe qu'entre les Douze. Espérons que les choses changeront à l'avenir. En revanche, l'Université de Neuchâtel s'est ajoutée à la liste des universités qui ont des accords de coopération avec le Centre universitaire de Luxembourg.

2. Relations entre l'ambassade et la communauté suisse

A la date du présent rapport, il y avait au Luxembourg 693 Suisse immatriculés, dont 247 doubles-nationaux. L'augmentation a donc continué, bien qu'assez lentement. Mais le nombre des résidents permanents a sans doute diminué.

Le Cercle suisse, auquel appartiennent environ un tiers de nos compatriotes, a encore intensifié son activité sous la présidence de M. Thierry Bagnoud, un jeune banquier genevois. Ce fut le cas notamment à l'occasion du 700e anniversaire de la Confédération, qui fut célébré par une partie champêtre à laquelle assistèrent plus de 300 personnes. De son côté, le groupe de dames présidé par Mme Mailliet-Bucher, soeur de mon ancien chef et collègue Gianrico Bucher, a continué à soutenir de son dévouement le stand suisse au Bazar international. Y sont vendues notamment les confitures fabriquées avec les fruits du cognassier de la résidence...

D'une manière générale, les relations avec la colonie sont excellentes, et la colonie est capable de prendre des initiatives sans y être nécessairement incitée par l'ambassade. On éprouve même un plaisir à voir comment nos jeunes banquiers se dévouent pour fêter leur pays...

3. Relations à entretenir

Dans ce très petit pays, le personnel politique change lentement, et les dernières élections, en 1989, n'ont pour ainsi dire pas changé le gouvernement. De toute façon, l'ambassadeur de Suisse est presque toujours reçu très cordialement. (La restriction vise certains fonctionnaires du ministère des affaires étrangères tout imbus des "succès" de la Communauté européenne et incapables de cacher que la Suisse ne les intéresse pas.)

A part les membres de la famille grand-ducale, dont tous les membres vont souvent passer des vacances en Suisse, et M. Jacques Poos, diplômé de l'Université de Lausanne et ancien élève d'Henri Rieben, on peut compter sur une bienveillance particulière de la présidente de la Chambre des députés, Mme Erna Hennicott-Schoepges, avec laquelle j'ai eu des relations chaleureuses, ainsi qu'avec le Président du Conseil d'Etat, M. Georges Thorn, qui est un ami. J'espère que la tradition qui veut que le Rotary Club de Luxembourg (le plus ancien du pays) confère la qualité de membre d'honneur à l'ambassadeur de Suisse sera maintenue.

La dimension restreinte du Corps diplomatique permet des relations particulièrement étroites avec les collègues étrangers. Le doyen actuel est l'Ambassadeur de Turquie, M. Erdogan Sanalan.

4. Conditions de vie

Je signale à mon successeur que la Direction administrative a maintenant autorisé la recherche d'un autre bâtiment comme résidence. La résidence actuelle est trop ancienne: ma femme a été presque constamment occupée par des travaux à surveiller...

Pour le reste, on voudra bien se reporter au rapport de poste.

Luxembourg, le 19 août 1991

André Maillard
Ambassadeur de Suisse